

	Document Processus administratif	Rédaction : 26/09/24 HP-FB Validation : 26/09/24 SI Approbation : 26/09/24 HP	Code : T3N3-4-6-5
	DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)		version 5

DOSSIER D'INSCRIPTION

**Aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation soins infirmiers
Candidats relevant de la formation professionnelle continue**

RENTREE 2027



Institut de Formations Paramédicales

Rue du Général Girod – CS 10329 – 25304 PONTARLIER CEDEX

Tél : 03.81.38.53.29 – www.ifp-pontarlier.fr – contact@ifp-pontarlier.fr

ACCÈS A LA FORMATION

En référence à l'arrêté du 20/02/2026 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier est accessible aux conditions suivantes :

1° **Être titulaire du baccalauréat**, ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade conformément à l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;

2° **Être âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre** de l'année d'entrée en formation.

Elle se fait par la voie de :

1° la formation initiale ;

2° la formation professionnelle continue.

Les candidats qui ne sont pas titulaires d'un baccalauréat doivent déposer une demande de validation des études, expériences et acquis personnels (VEEPAP) auprès de l'UFR Marie et Louis Pasteur à Besançon.

Pour obtenir les informations sur la sollicitation de dispense du baccalauréat, vous devez envoyer un mail à : scolarite-sciencesinfirmieres@univ-fcomte.fr

La décision de validation est prise par le président de l'université sur proposition de la commission d'admission.

ACCÈS AU PARCOURS SPÉCIFIQUE AS EXPÉRIMENTÉS ENTREE EN 2EME ANNEE DE FORMATION

Les aides-soignant-es disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection et qui ont été sélectionné-es par la voie de la formation professionnelle continue, peuvent à la suite d'un parcours spécifique de formation de trois mois validés, intégrer la deuxième année de formation en soins infirmiers.

MODALITES DE SELECTION

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue déposent un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

1° La copie d'une pièce d'identité, passeport ou titre de séjour ;

2° La copie des diplômes, certificats ou titres obtenus ;

3° Un curriculum vitae ;

4° L'attestation ou les attestations de travail et les attestations de formation suivie ;

5° Une lettre de candidature exposant leur projet professionnel.

L'admission de ces candidats est soumise à la réussite des épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection sont au nombre de deux :

1° Un entretien portant sur l'expérience et le projet professionnel du candidat ;

L'entretien est d'une durée de vingt minutes. Il est noté sur 20 points. Il comprend une présentation orale du candidat, suivie d'un échange avec le jury.

Il a pour objet :

1° D'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier de candidature ;

2° D'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation au regard des attendus et critères nationaux ;

3° D'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

2° Une épreuve écrite comprenant :

a) Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans les domaines sanitaire, médico-social et social ;

La sous-épreuve de rédaction est notée sur 10 points. Elle permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

b) Une sous-épreuve de calculs simples.

L'épreuve écrite est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en deux périodes de trente minutes, pour chaque sous-épreuve.

La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle permet d'apprécier la maîtrise des quatre opérations mathématiques, la conversion d'unités simples et la résolution d'un problème simple.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves prévues au 1° et 2° est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total supérieur ou égal à 20 sur 40 s'agissant des épreuves mentionnées aux 1° et 2°.

ADMISSION DEFINITIVE

En vue de son admission définitive, le candidat dépose auprès de l'institut de formation un dossier d'inscription composé notamment des pièces suivantes :

1° Un certificat médical de vaccinations, **au plus tard, le jour de la première entrée en stage**, conforme à La réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (Hépatite B – DTP diphtérie/tétanos/poliomyélite – BCG et Tubertest).

Nous vous recommandons de débiter sans tarder le processus de ces vaccinations si besoin.

2° Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, une attestation signée de non-inscription sur la plateforme Parcoursup.

REPORT D'ADMISSION

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation est valable pour l'année universitaire de l'année au titre laquelle le candidat a été admis.

Le directeur de l'institut de formation accorde, après avis de la commission d'admission, **dans une limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en formation :**

1° Soit, de droit :

- a) En cas de congé pour cause de maternité, de paternité ou d'adoption ;
- b) En cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, d'une demande de congé formation, ou d'une demande de mise en disponibilité ;
- c) En cas d'absence de validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels dans les conditions prévues à l'article 11 de l'arrêté du 20/02/2026 relatif au DE Infirmier ;
- d) Pour la garde d'un enfant de moins de trois ans ;

2° Soit, de façon discrétionnaire et exceptionnelle, sur la base d'une demande en ce sens, appuyée par des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement l'empêchant de débiter sa formation.

L'étudiant est informé par tout moyen permettant d'en accuser réception de la décision mentionnée au deuxième alinéa.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission confirme par écrit au directeur de l'institut de formation, au moins 6 mois avant la date de rentrée son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante par tout moyen permettant d'en accuser réception.

CALENDRIER

PERIODE D'INSCRIPTION

DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 AU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026 (cachet de la poste faisant foi)

Le dossier doit être UNIQUEMENT envoyé par la Poste en recommandé avec accusé de réception à :
INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES
SELECTION FPC - Rue du Général Girod – CS 10329 - 25304 PONTARLIER

DROITS D'INSCRIPTION

110 € par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par virement (pour cela nous contacter)

EPREUVES ECRITES

MARDI 15 DECEMBRE 2026 – MATIN

Convocation : 9 h 30

Epreuves écrites : 10 h à 12 h

ENTRETIENS

MARDI 8 DECEMBRE OU MERCREDI 9 DECEMBRE 2026

AFFICHAGE DES RESULTATS (*)

VENDREDI 15 JANVIER 2027 à 14 h

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

DATE D'ENTREE EN FORMATION

LUNDI 6 SEPTEMBRE 2027

NOMBRE DE PLACES

Quota de 48 étudiants en 1^{ère} année dont 16 places réservées pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC).

Pour la rentrée 2027, des places sont réservées pour des reports (nombre non déterminé à ce jour).

FRAIS DE FORMATION

Droits d'inscription à l'entrée en formation : 178 €*

Frais de contribution à la Vie Etudiante et de Campus : 105 €*

Coût pédagogique : Prise en charge par Employeurs/OPCO pour les personnes salariées, prise en charge par le Conseil Régional BFC pour les personnes inscrites à FRANCE TRAVAIL/ Autofinancement.

*** montants 2026-2027 donnés à titre indicatif**

Conformément à l'arrêté du 20/02/2026 – Article 13 :

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, la commission d'admission mentionnée à l'article 6 établit **un classement des candidatures retenues** en fonction des résultats obtenus aux épreuves de sélection.

Elle constitue **une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis**, dans le respect de la capacité totale d'accueil.

Chaque candidat est informé par écrit de ses résultats. L'envoi peut être réalisé par voie dématérialisée.

(*) Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont :

- Affichés sur la porte d'entrée de l'Institut situé Rue du Général Girod à Pontarlier
- Publiés sur le site internet de l'IFP – www.ifp-pontarlier.fr , si vous avez donné votre accord :

Les informations diffusées seront les suivantes : nom, nom de jeune fille, prénom et date de naissance. Compte-tenu des caractéristiques du réseau internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, nous vous informons que vous pouvez vous opposer à une telle diffusion par une lettre de demande de non publication des résultats sur internet à adresser à notre Institut.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

1°	Fiche d'inscription du candidat ci-jointe (voir imprimé A) complétée, datée et signée
2°	Photocopie de la carte d'identité (recto et verso) ou du passeport en cours de validité (à défaut, joindre la photocopie de la demande de renouvellement) Pour les ressortissants hors Union Européenne : photocopie de la carte de séjour (recto et verso) en cours de validité ;
3°	La copie des diplômes, certificats ou titres obtenus ;
4°	Curriculum vitae
5°	L'attestation ou les attestations de travail et les attestations de formation suivie
6°	Lettre de candidature exposant le projet professionnel
7°	Si situation de handicap : Attestation MDPH
8°	1 enveloppe - format 16x23 - libellée à vos noms et adresse et timbrée au tarif en vigueur pour 20 g
9°	Règlement des 110 € correspondant aux droits d'inscription à la sélection par chèque à l'ordre du Trésor public ou par virement nous contacter

En cas de désistement et quel qu'en soit le motif, les droits d'inscription restent acquis pour le traitement et le suivi du dossier. Aucun remboursement des droits d'inscription ne peut être effectué.

A l'enregistrement de votre dossier, une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail sous quinzaine après la réception de vos documents. Si vous ne recevez pas cette confirmation, contactez l'institut par mail : contact@ifp-pontarlier.fr

**TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET SERA IMMÉDIATEMENT RENVOYÉ A SON EXPÉDITEUR
AINSI QUE TOUT DOSSIER POSTÉ APRÈS LA DATE LIMITE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS**



IFP
PONTARLIER

FICHE D'INSCRIPTION

SELECTION ENTREE EN FORMATION INFIRMIERE

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

IMPRIME A

NOM : _____ NOM D'USAGE : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____ ☐ Féminin ☐ Masculin

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : : _____

Tél. : _____ e mail : _____

Situation de handicap : OUI ☐ NON ☐ (si oui fournir une attestation de la MDPH ou CDAPH)

DIPLOME(S) OBTENU(S)

- Baccalauréat : série : _____ Année : _____

- Diplôme de l'enseignement supérieur : oui ☐ non ☐ si oui, lequel : _____

- Diplôme d'Etat d'aide-soignant : oui ☐ non ☐ Année : _____

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture : oui ☐ non ☐ Année : _____

- Autres diplômes : _____

SITUATION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

☐ Activité salariée : OUI ☐ NON ☐ Type de contrat (CDD/CDI/ titulaire) : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

☐ Demandeur d'emploi : OUI ☐ NON ☐ N° Identifiant PE : n° _____

☐ Sans activité professionnelle et non inscrit à France Travail

☐ Je soussigné (e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

☐ J'accepte que mon identité apparaisse à la publication des résultats (affichage + site internet)
En cas d'opposition, joindre un courrier de refus.

A _____ Le _____ SIGNATURE DU CANDIDAT :